

**Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée**  
*Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2*

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**  
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur  
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur  
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)  
Section : Formation instrumentale  
Option : Claviers  
Spécialité : **Accordéon**

<b>BLOC 1 – C2B1</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Accordéon</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2</b>					
Instrument principal – accordéon	120	24	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	16	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Accordéon</b>					
Harmonie pratique	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 18 – Culture générale – C2B1 – Accordéon</b>					
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	45	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Accordéon</b>					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	480	60			

<b>BLOC 2 – C2B2</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Accordéon</b>					
Instrument principal – accordéon	120	30	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	18	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 25 – Culture générale – C2B2 – Accordéon</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	300	60			

\*\* Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en accordéon, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.

- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

#### \* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

**Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée**  
*Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2*

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**  
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur  
 Siège social : Rue Juppain, 28 - 5000 Namur  
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)  
Section : Formation instrumentale  
Option : Cordes  
Spécialité : **Alto**

<b>BLOC 1 – C2B1</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Cordes frottées</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2</b>					
Instrument principal – alto	120	24	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	12	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Cordes frottées</b>					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 18 – Culture générale – C2B1 – Cordes frottées</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Cordes frottées</b>					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	510	60			

<b>BLOC 2 – C2B2</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Cordes frottées</b>					
Instrument principal – alto	120	30	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	14	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 25 – Culture générale – C2B2 – Cordes frottées</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	390	60			

\*\* Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en alto, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.

- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

#### \* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

**Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée**  
*Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2*

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**  
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur  
 Siège social : Rue Juppin, 28 - 5000 Namur  
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Formation vocale

Option : **Art lyrique**

<b>BLOC 1 – C2B1</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Art lyrique</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2</b>					
Art lyrique	60	14	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Pratique de l'art lyrique (stages)	15	7	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant	30	7	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	30	6	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 22 – Cours périphériques – C2B1 – Art lyrique</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 28 du bloc 2</b>					
Techniques interactives (techniques de communication)	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 4, 5, 6
Langues étrangères	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Instrument – Piano (chanteurs)	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Mouvement scénique	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Art lyrique</b>					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 18 – Culture générale – C2B1 – Art lyrique</b>					
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Art lyrique</b>					
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	<b>360</b>	<b>60</b>			

<b>BLOC 2 – C2B2</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Art lyrique</b>					
Art lyrique	60	18	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Pratique de l'art lyrique (stages)	15	8	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant	30	8	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	30	6	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 28 – Cours périphériques – C2B2 – Art lyrique</b>					
Techniques interactives (techniques de communication)	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 4, 5, 6
Langues étrangères	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Instrument – Piano (chanteurs)	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Mouvement scénique	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 25 – Culture générale – C2B2 – Art lyrique</b>					

Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	<b>315</b>	<b>60</b>			

#### **\*\* Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en art lyrique, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.  
Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 4) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 5) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

#### **\* Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

**Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée**  
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**  
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur  
 Siège social : Rue Juppain, 28 - 5000 Namur  
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)  
Section : Formation instrumentale  
Option : Vents  
Spécialité : **Basson**

<b>BLOC 1 – C2B1</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Vents</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2</b>					
Instrument principal – basson	120	22	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	14	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Vents</b>					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 18 – Culture générale – C2B1 – Vents</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Vents</b>					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	510	60			

<b>BLOC 2 – C2B2</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Vents</b>					
Instrument principal – basson	120	30	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	14	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 25 – Culture générale – C2B2 – Vents</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	390	60			

\*\* Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en basson, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.

- Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
  - 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
  - 4) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
  - 5) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.
  - 6)

#### \* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.



Deuxième cycle : **Master à finalité spécialisée**  
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**  
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur  
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur  
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Formation vocale

Option : **Chant**

<b>BLOC 1 – C2B1</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Chant</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2</b>					
Chant	90	18	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	12	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant d'ensemble	60	3	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Art lyrique	30	3	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 22 – Cours périphériques – C2B1 – Chant</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 28 du bloc 2</b>					
Instrument – Piano (chanteurs)	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Langues étrangères	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Mouvement scénique	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Chant</b>					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 18 – Culture générale – C2B1 – Chant</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Chant</b>					
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	540	60			

<b>BLOC 2 – C2B2</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Chant</b>					
Chant	90	20	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	14	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant d'ensemble	60	3	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Art lyrique	30	3	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 28 – Cours périphériques – C2B2 – Chant</b>					
Instrument – Piano (chanteurs)	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Chant d'ensemble – chant liturgique	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 4, 5, 6
Langues étrangères	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Mouvement scénique	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 25 – Culture générale – C2B2 – Chant</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6

**\*\* Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en chant, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.  
Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 4) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 5) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.
- 6)

**\* Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : **Master à finalité spécialisée**  
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**  
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur  
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur  
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Formation vocale

Option : **Chant pop**

<b>BLOC 1 – C2B1</b>			
	heures	ECTS	pond.
<b>UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Chant</b>			
<b>Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2</b>			
Chant pop	90	15	7
Musique de chambre	90	15	3
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1
Chant d'ensemble	60	6	1
<b>UE 22 – Cours périphériques – C2B1 – Chant</b>			
<b>Prérequis pour accéder à UE 28 du bloc 2</b>			
Instrument – Piano (chanteurs)	30	2	1
Langues étrangères	15	2	1
Mouvement scénique	15	2	1
<b>UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Chant</b>			
Formation aux langages contemporains	30	2	1
<b>UE 18 – Culture générale – C2B1 – Chant</b>			
Auditions commentées	15	2	1
Séminaires, visites, concerts	15	2	1
Histoire approfondie de la musique	30	2	2
Histoire comparée des arts	30	2	2
<b>UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Chant</b>			
Marketing	30	2	1
Aspects légaux et juridiques	15	2	1
Introduction à la philosophie	30	2	1
<b>Totaux :</b>	510	60	

<b>BLOC 2 – C2B2</b>			
	heures	ECTS	pond.
<b>UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Chant</b>			
Chant pop	90	15	7
Musique de chambre	90	16	3
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1

Chant d'ensemble	60	9	1
Travail de fin d'études	15	4	1
<b>UE 28 – Cours périphériques – C2B2 – Chant</b>			
Instrument – Piano (chanteurs)	30	2	1
Chant d'ensemble – chant liturgique	30	2	1
Langues étrangères	15	2	1
Mouvement scénique	15	2	1
<b>UE 25 – Culture générale – C2B2 – Chant</b>			
Auditions commentées	15	2	1
Séminaires, visites, concerts	15	2	1
Histoire approfondie de la musique	30	2	2
<b>Totaux :</b>	<b>420</b>	<b>60</b>	

#### **\*\* Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en chant pop, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le chant pop de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en tant que chanteur. Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche artistique actuelle.
- 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires et esthétiques.
- 4) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations artistiques (expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 5) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques.
- 6)

#### **\*\* Acquis d'apprentissage spécifiques (AAS)**

- 1) Avoir acquis les connaissances et une maîtrise spécifique de la pratique vocale du chant pop, de l'expertise de travail et de production dans les ensembles spécifiques à cette spécialité.
- 2) Avoir acquis la maîtrise des gestes, de la gestion corporelle et de l'espace relatifs à la pratique du chant pop.

#### **\* Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations :

- **Continu** : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- **Intermédiaire** : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du quadrimestre.
- **Quadrimestre** : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation quadrimestre.

(UE) des blocs 1 et 2



organisation*	AAT**
---------------	-------

Continu	1, 2, 4, 5, 6
Continu	1, 2, 4, 5, 6
Continu	1, 2, 4, 5, 6
Continu	1, 2, 4, 5, 6

Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Continu	1, 2, 4, 5, 6
Continu	1, 2, 4, 5, 6

Continu	1, 2, 4, 5, 6
---------	---------------

Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6

Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6

organisation*	AAT**
---------------	-------

Continu	1, 2, 4, 5, 6
Continu	1, 2, 4, 5, 6
Continu	1, 2, 4, 5, 6

Continu	1, 2, 4, 5, 6
Continu	1, 2, 4, 5, 6

Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Quadrimestre	1, 2, 4, 5, 6
Continu	1, 2, 4, 5, 6
Continu	1, 2, 4, 5, 6

Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6

cadre d'une activité artistique de  
petits et grands ensembles.

œuvres nouvelles, créées ou  
révisées, et une

théorie, la théorie des arts, la  
pratique et de la création artistique

disciplinaires de diverses

formes diversifiées (spectacles,  
scènes de rue, ses conceptions et ses

choix professionnels, choix basés,  
des artistes.

chant pop . Avoir acquis une  
compétence.

cette spécialité.

de fonctionnement :

évaluation en fin de chaque

semestre avec possibilité pour l'étudiant  
de passer au premier quadrimestre.

évaluation terminale en fin du même

Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée  
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**  
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur  
 Siège social : Rue Juppain, 28 - 5000 Namur  
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)  
Section : Formation instrumentale  
Option : Vents  
Spécialité : **Clarinette**

<b>BLOC 1 – C2B1</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Vents</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2</b>					
Instrument principal – clarinette	120	22	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	14	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Vents</b>					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 18 – Culture générale – C2B1 – Vents</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Vents</b>					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	510	60			

<b>BLOC 2 – C2B2</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Vents</b>					
Instrument principal – clarinette	120	30	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	14	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 25 – Culture générale – C2B2 – Vents</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	390	60			

\*\* Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en clarinette, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

#### \* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.



Deuxième cycle : **Master à finalité spécialisée**  
*Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2*

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**  
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur  
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur  
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)  
Section : Formation instrumentale – Musique ancienne  
Option : Claviers  
Spécialité : **Clavecin**

<b>BLOC 1 – C2B1</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Clavecin</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2</b>					
Instrument principal – clavecin	120	18	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	14	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique et basse continue	30	3	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Instrument – clavier 2 <sup>e</sup> instrument	15	3	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 22 – Cours périphériques – C2B1 – Clavecin</b>					
Théorie de la musique ancienne	30	2	1	Continu	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Clavecin</b>					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 18 – Culture générale – C2B1 – Clavecin</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Clavecin</b>					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	495	60			

<b>BLOC 2 – C2B2</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Clavecin</b>					
Instrument principal – clavecin	120	26	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	15	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique et basse continue	30	5	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Instrument – clavier 2 <sup>e</sup> instrument	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 25 – Culture générale – C2B2 – Clavecin</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	330	60			

## \*\* Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en clavecin, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

## \* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

**Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée**  
*Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2*

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**  
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur  
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur  
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)  
Section : Formation instrumentale  
Option : Cordes  
Spécialité : **Contrebasse**

<b>BLOC 1 – C2B1</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Cordes frottées</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2</b>					
Instrument principal – contrebasse	120	24	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	12	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Cordes frottées</b>					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 18 – Culture générale – C2B1 – Cordes frottées</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Cordes frottées</b>					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	510	60			

<b>BLOC 2 – C2B2</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Cordes frottées</b>					
Instrument principal – contrebasse	120	30	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	14	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 25 – Culture générale – C2B2 – Cordes frottées</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	390	60			

\*\* Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en contrebasse, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.

- Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
  - 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
  - 4) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
  - 5) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.
  - 6)

#### \* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée  
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**  
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur  
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur  
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)  
Section : Formation instrumentale  
Option : Vents  
Spécialité : **Cor**

<b>BLOC 1 – C2B1</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Vents</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2</b>					
Instrument principal – cor	120	22	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	14	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Vents</b>					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 18 – Culture générale – C2B1 – Vents</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Vents</b>					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	510	60			

<b>BLOC 2 – C2B2</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Vents</b>					
Instrument principal – cor	120	30	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	14	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 25 – Culture générale – C2B2 – Vents</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	390	60			

\*\* Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en cor, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.

- Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
  - 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
  - 4) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
  - 5) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.
  - 6)

#### \* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : **Master à finalité spécialisée**  
*Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2*

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**  
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur  
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur  
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)  
Section : Ecritures et théorie musicale  
Option : **Direction chorale**

<b>BLOC 1 – C2B1</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Direction chorale</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2</b>					
Direction chorale	60	17	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant - Initiation aux techniques vocales	30	3	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Chant d'ensemble	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 22 – Cours périphériques – C2B1 – Direction chorale</b>					
Accompagnement – pratiques musicales collectives	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Direction chorale</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 24 du bloc 2</b>					
Formation musicale	90	9	3	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Analyse et écritures – analyse approfondie	60	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Analyse et écritures – écritures approfondies	60	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique	30	3	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 18 – Culture générale – C2B1 – Direction chorale</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Direction chorale</b>					
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>					
	615	60			

<b>BLOC 2 – C2B2</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Direction chorale</b>					
Direction chorale	60	22	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant - Initiation aux techniques vocales	30	5	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Chant d'ensemble	60	8	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant d'ensemble – chant liturgique	30	3	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 24 – Formation musicale – C2B2 – Direction chorale</b>					
Harmonie pratique	30	8	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Formation aux langages contemporains – formation approfondie	60	4	1	Quadrimestre	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 25 – Culture générale – C2B2 – Direction chorale</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6

Histoire approfondie de la musique	30	2	3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	345	60			

### \*\* Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en Direction chorale l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

### \* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.



Deuxième cycle : **Master à finalité spécialisée**  
*Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2*

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**  
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur  
 Siège social : Rue Juppin, 28 - 5000 Namur  
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Ecritures et théorie musicale

Option : **Ecritures classiques**

<b>BLOC 1 – C2B1</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Ecritures classiques</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2</b>					
Analyse et écritures – analyse approfondie	60	4	5	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Analyse et écritures – écritures approfondies	120	22	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique	30	3	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Instrument – piano	30	3	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 22 – Cours périphériques – C2B1 – Ecritures classiques</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 28 du bloc 2</b>					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant – Initiation aux techniques vocales	30	3	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Ecritures classiques</b>					
Formation musicale	90	9	3	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 18 – Culture générale – C2B1 – Ecritures classiques</b>					
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	45	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Ecritures classiques</b>					
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>					
	600	60			

<b>BLOC 2 – C2B2</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Ecritures classiques</b>					
Analyse et écritures – écritures approfondies	120	26	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique	30	11	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 28 – Cours périphériques – C2B2 – Ecritures classiques</b>					
Formation aux langages contemporains - formation approfondie	60	8	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant – Initiation aux techniques vocales	30	5	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 25 – Culture générale – C2B2 – Ecritures classiques</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>					
	315	60			

### **\*\* Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en Ecritures classiques l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

### **\* Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : **Master à finalité spécialisée**  
*Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2*

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**  
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur  
 Siège social : Rue Juppin, 28 - 5000 Namur  
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)  
Section : Ecritures et théorie musicale  
Option : **Education musicale**

<b>BLOC 1 – C2B1</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Education musicale</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2</b>					
Pédagogie musicale	90	20	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Accompagnement – pratiques musicales collectives	30	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique	30	3	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant – Initiation aux techniques vocales	30	3	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Education musicale</b>					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Créativité musicale	60	4	2	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Rythmique et mouvement	30	3	2	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Direction chorale	30	4	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 18 – Culture générale – C2B1 – Education musicale</b>					
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	45	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Education musicale</b>					
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Informatique – Musique assistée par ordinateur	30	3	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>					
	570	60			

<b>BLOC 2 – C2B2</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Education musicale</b>					
Pédagogie musicale	90	23	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Accompagnement – pratiques musicales collectives	30	2	2	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique	30	3	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant – Initiation aux techniques vocales	30	8	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 24 – Formation musicale – C2B2 – Education musicale</b>					
Rythmique et mouvement	30	3	2	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Créativité musicale	60	11	2	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 25 – Culture générale – C2B2 – Education musicale</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>					
	345	60			

### \*\* Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en Education musicale l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

### \* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

**Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée**  
*Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2*

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**  
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur  
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur  
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)  
Section : Formation instrumentale – Musique ancienne  
Option : Vents  
Spécialité : **Flûte à bec**

<b>BLOC 1 – C2B1</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 1 – Pratique artistique – C2B1 – Flûte à bec</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 6 du bloc 2</b>					
Instrument principal – flûte à bec	120	22	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	12	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 2 – Cours périphériques – C2B1 – Flûte à bec</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 7 du bloc 2</b>					
Instrument – flûte traversière baroque et classique (traverso)	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Théorie de la musique ancienne	30	2	1	Continu	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 3 – Formation musicale – C2B1 – Flûte à bec</b>					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 4 – Culture générale – C2B1 – Flûte à bec</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 5 – Cours d'initiation – C2B1 – Flûte à bec</b>					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	<b>480</b>	<b>60</b>			

<b>BLOC 2 – C2B2</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 6 – Pratique artistique – C2B2 – Flûte à bec</b>					
Instrument principal – flûte à bec	120	30	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	14	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 7 – Cours périphériques – C2B2 – Flûte à bec</b>					
Instrument – flûte traversière baroque et classique (traverso)	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 8 – Culture générale – C2B2 – Flûte à bec</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	<b>315</b>	<b>60</b>			

### **\*\* Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en flûte à bec, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

### **\* Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

**Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée**  
*Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2*

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**  
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur  
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur  
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)  
Section : Formation instrumentale  
Option : Vents  
Spécialité : **Flûte traversière**

<b>BLOC 1 – C2B1</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Vents</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2</b>					
Instrument principal – flûte traversière	120	22	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	14	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Vents</b>					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 18 – Culture générale – C2B1 – Vents</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Vents</b>					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	510	60			

<b>BLOC 2 – C2B2</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Vents</b>					
Instrument principal – flûte traversière	120	30	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	14	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 25 – Culture générale – C2B2 – Vents</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	390	60			

\*\* Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en flûte traversière, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.  
Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 4) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 5) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.
- 6)

#### \* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.



Deuxième cycle : **Master à finalité spécialisée**  
*Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2*

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**  
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur  
 Siège social : Rue Juppin, 28 - 5000 Namur  
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)  
 Section : Ecritures et théorie musicale  
 Option : **Formation musicale**

<b>BLOC 1 – C2B1</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Formation musicale</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2</b>					
Direction de chœur	30	2	4	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Créativité musicale	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant d'ensemble	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 22 – Cours périphériques – C2B1 – Formation musicale</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 28 du bloc 2</b>					
Harmonie pratique	30	3	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Accompagnement – pratiques musicales collectives	60	9	4	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Chant - Initiation aux techniques vocales	60	12	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Formation musicale</b>					
Formation musicale	90	9	7	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Rythmique et mouvement	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 18 – Culture générale – C2B1 – Formation musicale</b>					
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Formation musicale</b>					
Informatique – musique assistée par ordinateur	30	3	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b> 645 60					

<b>BLOC 2 – C2B2</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Formation musicale</b>					
Chant d'ensemble	60	7	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 28 – Cours périphériques – C2B2 – Formation musicale</b>					
Harmonie pratique	30	9	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant - Initiation aux techniques vocales	60	17	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Accompagnement – pratiques musicales collectives	30	9	4	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 24 – Formation musicale – C2B2 – Formation musicale</b>					
Rythmique et mouvement	30	8	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 25 – Culture générale – C2B2 – Formation musicale</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6

Histoire approfondie de la musique	30	2	3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	285	60			

#### **\*\* Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en Formation musicale l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

#### **\* Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

**Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée**  
*Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2*

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**  
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur  
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur  
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)  
Section : Formation instrumentale  
Option : Cordes  
Spécialité : **Guitare**

<b>BLOC 1 – C2B1</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Guitare</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2</b>					
Instrument principal – guitare	120	24	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	16	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Guitare</b>					
Harmonie pratique	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 18 – Culture générale – C2B1 – Guitare</b>					
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Guitare</b>					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	465	60			

<b>BLOC 2 – C2B2</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Guitare</b>					
Instrument principal – guitare	120	30	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	18	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 25 – Culture générale – C2B2 – Guitare</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	300	60			

\*\* Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en guitare, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.  
Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.

- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

\* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

**Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée**  
*Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2*

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**  
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur  
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur  
 Matricule : 17219236093

**Domaine** : Musique (type long)  
**Section** : Formation instrumentale  
**Option** : Cordes  
**Spécialité** : **Harpe**

<b>BLOC 1 – C2B1</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Harpe</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2</b>					
Instrument principal – harpe	120	22	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	14	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Harpe</b>					
Harmonie pratique	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 18 – Culture générale – C2B1 – Harpe</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Harpe</b>					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	510	60			

<b>BLOC 2 – C2B2</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Harpe</b>					
Instrument principal – harpe	120	28	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	16	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 25 – Culture générale – C2B2 – Harpe</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	390	60			

\*\* Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en harpe, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.

- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

#### \* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

**Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée**  
*Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2*

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**  
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur  
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur  
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)  
Section : Formation instrumentale  
Option : Vents  
Spécialité : **Hautbois**

<b>BLOC 1 – C2B1</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Vents</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2</b>					
Instrument principal – hautbois	120	22	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	14	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Vents</b>					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 18 – Culture générale – C2B1 – Vents</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Vents</b>					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	510	60			

<b>BLOC 2 – C2B2</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Vents</b>					
Instrument principal – hautbois	120	30	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	14	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 25 – Culture générale – C2B2 – Vents</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	390	60			

\*\* Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en hautbois, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.  
Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 4) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 5) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.
- 6)

#### \* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.



Deuxième cycle : **Master à finalité spécialisée**  
*Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2*

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**  
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur  
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur  
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)  
 Section : Ecritures et théorie musicale  
 Option : **Informatique musicale**

<b>BLOC 1 – C2B1</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Informatique musicale</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 23 du BLOC 2</b>					
Formation aux langages contemporains - Formation approfondie	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Informatique musicale, environnements et langages	120	9	10	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Informatique - Musique assistée par ordinateur	90	9	5	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 22 – Cours périphériques – C2B1 – Informatique musicale</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 28 du BLOC 2</b>					
Technique de prise de son	45	5	2	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Système d'archivage sonore	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 4, 5, 6
Technique de synchronisation	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 4, 5, 6
Suivi du mémoire	15	2	4	continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Informatique musicale</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 24 du BLOC 2</b>					
Création sonore appliquée aux médias interactifs	120	10	15	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Composition acousmatique	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 4, 5, 6
Direction d'orchestre	30	5	2	Quadrimestre	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 18 – Culture générale – C2B1 - Informatique musicale</b>					
Histoire approfondie de la musique	60	2	3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 - Informatique musicale</b>					
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	675	60			

<b>BLOC 2 – C2B2</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Informatique musicale</b>					
Informatique musicale, environnements et langages	120	9	10	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Informatique - Musique assistée par ordinateur	90	9	6	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 28 – Cours périphériques – C2B2 – Informatique musicale</b>					
Technique de prise de son	30	6	2	Quadrimestre	1, 2, 4, 5, 6
Suivi du mémoire	30	6	6	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 24 – Formation musicale – C2B2 - Informatique musicale</b>					
Création sonore appliquée aux médias interactifs	120	9	15	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Stages	30	9	5	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 25 – Culture générale – C2B2 - Informatique musicale</b>					
Histoire approfondie de la musique	30	2	3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 26 – Cours d'initiation – C2B2 - Informatique musicale</b>					
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	525	60			

\*\* Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en informatique musicale, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

#### \* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

**Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée**  
*Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2*

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**  
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur  
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur  
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)  
Section : Formation instrumentale – Musique ancienne  
Option : Cordes  
Spécialité : **Luth**

<b>BLOC 1 – C2B1</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 1 – Pratique artistique – C2B1 – Luth</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 6 du bloc 2</b>					
Instrument principal – luth	120	23	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	15	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 2 – Cours périphériques – C2B1 – Luth</b>					
Théorie de la musique ancienne	30	2	1	Continu	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 3 – Formation musicale – C2B1 – Luth</b>					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 4 – Culture générale – C2B1 – Luth</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 5 – Cours d'initiation – C2B1 – Luth</b>					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	465	60			

<b>BLOC 2 – C2B2</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 6 – Pratique artistique – C2B2 – Luth</b>					
Instrument principal – luth	120	30	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	16	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 7 – Culture générale – C2B2 – Luth</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	300	60			

\*\* Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en luth, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.

- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

#### \* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée  
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**  
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur  
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur  
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)  
Section : Formation instrumentale  
Option : Claviers  
Spécialité : **Orgue**

<b>BLOC 1 – C2B1</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Orgue</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2</b>					
Instrument principal – orgue	120	25	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Improvisation – orgue	15	5	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	5	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique et basse continue	60	5	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Instrument – clavier 2 <sup>e</sup> instrument	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Orgue</b>					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 18 – Culture générale – C2B1 – Orgue</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Orgue</b>					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	495	60			

<b>BLOC 2 – C2B2</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Orgue</b>					
Instrument principal – orgue	120	28	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Improvisation – orgue	15	5	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	8	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique et basse continue	60	5	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant d'ensemble – chant liturgique	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Instrument – clavier 2 <sup>e</sup> instrument	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 25 – Culture générale – C2B2 – Orgue</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	375	60			

\*\* Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en orgue, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.  
Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 4) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 5) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.
- 6)

#### \* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : **Master à finalité spécialisée**  
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**  
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur  
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur  
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)  
Section : Formation instrumentale  
Option : Percussions  
Spécialité : **Percussions**

<b>BLOC 1 – C2B1</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Percussions</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2</b>					
Instrument principal – percussions	120	22	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	14	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Percussions</b>					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 18 – Culture générale – C2B1 – Percussions</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Percussions</b>					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	510	60			

<b>BLOC 2 – C2B2</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Percussions</b>					
Instrument principal – percussions	120	30	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	14	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 25 – Culture générale – C2B2 – Percussions</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	390	60			

\*\* Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en percussions, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.

- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

\* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.



**Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée**  
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**  
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur  
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur  
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)  
Section : Formation instrumentale  
Option : Claviers  
Spécialité : **Piano**

<b>BLOC 1 – C2B1</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Piano</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2</b>					
Instrument principal – piano	120	28	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	14	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Piano</b>					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 18 – Culture générale – C2B1 – Piano</b>					
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	45	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Piano</b>					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	465	60			

<b>BLOC 2 – C2B2</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Piano</b>					
Instrument principal – piano	120	30	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	20	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 25 – Culture générale – C2B2 – Piano</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	285	60			

**\*\* Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en piano, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.

- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

#### \* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : **Master à finalité spécialisée**  
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**  
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur  
 Siège social : Rue Juppin, 28 - 5000 Namur  
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)  
Section : Formation instrumentale  
Option : Claviers  
Spécialité : **Piano d'accompagnement**

<b>BLOC 1 – C2B1</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Piano d'accompagnement</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2</b>					
Instrument principal – accompagnement au piano	90	19	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Instrument – piano	90	8	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	8	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Lecture et transposition – piano	30	3	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 22 – Cours périphériques – C2B1 – Piano d'accompagnement</b>					
Langues étrangères	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Piano d'accompagnement</b>					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 18 – Culture générale – C2B1 – Piano d'accompagnement</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Piano d'accompagnement</b>					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	<b>525</b>	<b>60</b>			

<b>BLOC 2 – C2B2</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Piano d'accompagnement</b>					
Instrument principal – accompagnement au piano	90	30	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	11	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Lecture et transposition – piano	30	5	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique	30	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 25 – Culture générale – C2B2 – Piano d'accompagnement</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	<b>315</b>	<b>60</b>			

\*\* Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en piano d'accompagnement, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.  
Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 4) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 5) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.
- 6)

#### \* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

**Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée**  
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**  
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur  
 Siège social : Rue Juppin, 28 - 5000 Namur  
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)  
Section : Formation instrumentale  
Option : Vents  
Spécialité : **Saxophone**

<b>BLOC 1 – C2B1</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Vents</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2</b>					
Instrument principal – saxophone	120	22	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	14	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Vents</b>					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 18 – Culture générale – C2B1 – Vents</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Vents</b>					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	510	60			

<b>BLOC 2 – C2B2</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Vents</b>					
Instrument principal – saxophone	120	30	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	14	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 25 – Culture générale – C2B2 – Vents</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	390	60			

\*\* Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en saxophone, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.  
Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 4) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 5) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.
- 6)

#### \* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : **Master à finalité spécialisée**  
 Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**  
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur  
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur  
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)  
Section : Formation instrumentale  
Option : Vents  
Spécialité : **Trombone**

<b>BLOC 1 – C2B1</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Vents</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2</b>					
Instrument principal – trombone	120	22	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	14	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Vents</b>					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 18 – Culture générale – C2B1 – Vents</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Vents</b>					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	510	60			

<b>BLOC 2 – C2B2</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Vents</b>					
Instrument principal – trombone	120	30	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	14	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 25 – Culture générale – C2B2 – Vents</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	390	60			

\*\* Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en trombone, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.

- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

#### \* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.



**Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée**  
*Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2*

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**  
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur  
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur  
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)  
Section : Formation instrumentale  
Option : Vents  
Spécialité : **Trompette**

<b>BLOC 1 – C2B1</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Vents</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2</b>					
Instrument principal – trompette	120	22	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	14	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Vents</b>					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 18 – Culture générale – C2B1 – Vents</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Vents</b>					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	510	60			

<b>BLOC 2 – C2B2</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Vents</b>					
Instrument principal – trompette	120	30	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	14	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 25 – Culture générale – C2B2 – Vents</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	390	60			

\*\* Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en trompette, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.

- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

#### \* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

**Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée**  
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**  
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur  
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur  
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)  
Section : Formation instrumentale  
Option : Vents  
Spécialité : **Tuba**

<b>BLOC 1 – C2B1</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Vents</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2</b>					
Instrument principal – tuba	120	22	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	14	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Vents</b>					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 18 – Culture générale – C2B1 – Vents</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Vents</b>					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	510	60			

<b>BLOC 2 – C2B2</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Vents</b>					
Instrument principal – tuba	120	30	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	14	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 25 – Culture générale – C2B2 – Vents</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	390	60			

\*\* Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en tuba, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.

- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

\* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

**Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée**  
**Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2**

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**  
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur  
 Siège social : Rue Juppin, 28 - 5000 Namur  
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)  
Section : Formation instrumentale – Musique ancienne  
Option : Cordes  
Spécialité : **Violo de gambe**

<b>BLOC 1 – C2B1</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 1 – Pratique artistique – C2B1 – Violo de gambe</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 6 du bloc 2</b>					
Instrument principal – violo de gambe	120	23	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	15	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 2 – Cours périphériques – C2B1 – Violo de gambe</b>					
Théorie de la musique ancienne	30	2	1	Continu	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 3 – Formation musicale – C2B1 – Violo de gambe</b>					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 4 – Culture générale – C2B1 – Violo de gambe</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 5 – Cours d'initiation – C2B1 – Violo de gambe</b>					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	<b>465</b>	<b>60</b>			

<b>BLOC 2 – C2B2</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 6 – Pratique artistique – C2B2 – Violo de gambe</b>					
Instrument principal – violo de gambe	120	28	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	18	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 7 – Culture générale – C2B2 – Violo de gambe</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	<b>300</b>	<b>60</b>			

\*\* Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en violo de gambe, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

#### \* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

**Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée**  
*Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2*

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**  
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur  
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur  
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)  
Section : Formation instrumentale  
Option : Cordes  
Spécialité : **Violon**

<b>BLOC 1 – C2B1</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Cordes frottées</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2</b>					
Instrument principal – violon	120	24	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	12	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Cordes frottées</b>					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 18 – Culture générale – C2B1 – Cordes frottées</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Cordes frottées</b>					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	510	60			

<b>BLOC 2 – C2B2</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Cordes frottées</b>					
Instrument principal – violon	120	30	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	14	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 25 – Culture générale – C2B2 – Cordes frottées</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	390	60			

\*\* Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en violon, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.

- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.  
Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

\* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.



Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée  
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**  
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur  
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur  
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)  
Section : Formation instrumentale  
Option : Cordes  
Spécialité : **Violoncelle**

<b>BLOC 1 – C2B1</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Cordes frottées</b>					
<b>Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2</b>					
Instrument principal – violoncelle	120	24	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	12	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Cordes frottées</b>					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 18 – Culture générale – C2B1 – Cordes frottées</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Cordes frottées</b>					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	510	60			

<b>BLOC 2 – C2B2</b>					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
<b>UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Cordes frottées</b>					
Instrument principal – violoncelle	120	30	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	14	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
<b>UE 25 – Culture générale – C2B2 – Cordes frottées</b>					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
<b>Totaux :</b>	390	60			

\*\* Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en violoncelle, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.

- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

\* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.